Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260825-DCM_2026_48-DE

LANGAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Le 25 août 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie - 1 place de l'église 35850 LANGAN sous la présidence de Thierry JOLIVET, suivant convocation transmise le mercredi 19 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ABAUTRET Virginie, CHICOUENE Cécile, DAHMOUN Laëtitia, GAUPLÉ Olivier, GODAL Claire, GUINARD Dany, JACQUES Emmanuel, JOLIVET Thierry, LE TENNIER Yvan, LEMÉE Marion, MOISY Nicolas
Excusé ayant donné procuration : LE BERRE Erwan à LE TENNIER Yvan, ODYE Martine à CHICOUENE Cécile, PAILLOUX Fabrice à JOLIVET Thierry
Excusé sans procuration : ROBERT Gaëlle

Secrétaire de séance : CHICOUENE Cécile

2026-048 - REMBOURSEMENT PARTIEL ANTICIPÉ PRÊT RELAIS

Rapporteur : LEMÉE Marion

Vu la délibération n°2025/33 autorisant Monsieur le Maire à contracter un prêt relais pour un montant de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne afin de permettre à la commune d'assurer une continuité dans ses opérations d'investissement dans l'attente de la perception de subventions garanties ;

Vu la délibération n°2026/41 du 5 juin 2026 autorisant Monsieur le Maire à procéder à un premier remboursement partiel de 100 000€;

Considérant que le contrat de prêt autorise le remboursement partiel anticipé sans frais ni pénalités ;

Considérant que le niveau de trésorerie de la commune permet de procéder à un nouveau remboursement partiel d'un montant de 100 000 € ;

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de procéder à un deuxième remboursement partiel du prêt relais à hauteur de 100 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires.

Envoyé en préfecture le 27/08/2026
Reçu en préfecture le 27/08/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260825-DCM_2026_48-DE

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 25 août 2026

La présidence de séance,
Thierry JOLIVET

Le secrétariat de séance,
Cécile CHICOUENE